



L'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO JEUNES

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



1

Mettez à jour votre carte Vitale (dans une pharmacie, dans votre caisse d'assurance maladie...)



2

Créez votre compte ameli sur ameli.fr ou sur l'appli Compte ameli. Munissez-vous :

- de votre propre numéro de sécurité sociale;
- du numéro de série de votre carte Vitale : il est situé sur le côté droit de la carte;
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) connu de l'Assurance Maladie : il s'agit généralement du RIB du parent auquel vous étiez auparavant rattaché⁽¹⁾.



3

Remplacez le RIB de votre parent par votre propre RIB.



4

Vérifiez que votre médecin traitant est déclaré dans votre compte ameli.

Si non, demandez à votre médecin de se déclarer comme votre médecin traitant



5

Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire, celle de vos parents ou une autre

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > **Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM) ?** Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > **Ouvrir son compte ameli sur l'appli Compte ameli ou sur ameli.fr ?** Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles...
- > **Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB) de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé ?** Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > **Déclarer un médecin traitant ?** Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > **Adhérer à une complémentaire santé ?** Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

⁽¹⁾ En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse d'assurance maladie (CPAM) en précisant son numéro de sécurité sociale.

L'APPLI COMPTE AMELI



VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ.

Consultez vos remboursements de soins ;

Téléchargez votre attestation de droits ;

Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;

Faites-vous rembourser vos soins effectués à l'étranger ;

Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;

Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);

Posez vos questions à ameliBot, le Chatbot de l'Assurance Maladie ;

Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- > **Par mail depuis votre compte ameli** rubrique « Mon espace d'échanges »
- > **Depuis le forum ameli**
- > **Par téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence